



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 12
23 Novembre 2022

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Daniel Leparoux, Nicolas Ménard, Aurélien Picot

Assiste : Isabelle Loreau, Secrétariat

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 11 du 16 Novembre 2022 sans réserve.

2. Etude des dossiers

Match n° 25355494 GJ Asr/Paulx Machecoul 1 / St-Viaud Frossay Asv 1 U17 D2 Masculin groupe E du 19.11.2022

Le match a été arrêté à la 25^{ème} minute de jeu par l'arbitre suite à une grave blessure sur un joueur de l'équipe de St-Viaud Frossay Asv,

Vu le courriel de l'arbitre,

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins dispose :

« *Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le*

match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission constate que :

- Suite à une blessure survenue au joueur Axel LOUERA licence n° 2547073565 du club de St-Viaud Frossay Asv
- Suite à l'intervention des pompiers
- La rencontre a été arrêtée par l'arbitre sur le score de 0 but pour l'équipe Gj Asr/Paulx Machecoul et 1 but pour l'équipe 1 du club de St-Viaud Frossay Asv

La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission des Arbitres – section des Lois du Jeu.

3. Matches reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
25354660	U15 D2	Nantes St-Médard Doulon 1 / Le Landreau Loroux 1	03.12.2022	26.11.2022

La Commission rappelle par ailleurs que les matchs remis en jeunes masculins seront fixés à la première date prévue au calendrier général :

- **17 décembre 2022**

Cependant, pour des raisons d'équité, la Commission a la faculté de les fixer en semaine, notamment pour les championnats d'accès en Ligue.

• Arrêtés municipaux

Considérant que l'article 17 du règlement de l'épreuve précise que :

5) En cas d'arrêt municipal ou de décision privée, pris dans les délais réglementaires fixés aux alinéas ci-dessus, le club :

- a) devra préciser quelles sont les rencontres concernées en Ligue et en District (seniors et jeunes) et les installations qui pourraient être utilisées comme terrain de repli. Il est rappelé qu'un arrêté peut être partiel afin, par exemple, de limiter l'utilisation d'un terrain à une seule rencontre sur un week-end. Ces choix devront être effectués dans le respect des dispositions des articles 16 et 18 du présent règlement. Le Centre de Gestion n'ayant qu'un rôle de chambre d'enregistrement, la conformité des informations transmises relève de la responsabilité du club recevant. À défaut, il encourt la sanction prévue à l'article 18.
 - b) pourra demander à la Commission d'Organisation de décaler l'horaire d'une rencontre à plus ou moins deux heures par rapport à l'horaire prévu pour le début de la rencontre, et ce afin de permettre de faire jouer le maximum de rencontres. La Commission d'Organisation pourra accepter la modification et la notifier aux clubs au plus tard le vendredi à 17h00 pour les rencontres du samedi au lundi, et la veille de la rencontre à 17h00 pour les rencontres du mardi au vendredi. Le défaut de réponse équivaut à un refus. Ce dispositif est également valable pour un club devenant recevant par inversion. Pour des raisons tenant à la régularité et à l'équité des compétitions, cette modification du calendrier est insusceptible d'appel.
- 6) S'agissant des matchs aller, la Commission d'Organisation pourra prononcer l'inversion d'une rencontre afin que celle-ci se déroule sur le terrain du club initialement visiteur. Dans ce cas et sauf situation décrite à l'alinéa 7 ci-après, le match retour se déroulera sur le terrain du club qui se sera déplacé au match aller. Pour des raisons tenant à la régularité et à l'équité des compétitions, cette modification du calendrier est insusceptible d'appel »

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du règlement des championnats Régionaux et Départementaux seniors masculins, la Commission a pris la décision de reporter les rencontres suivantes :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
25354703	U15 D3A	Guérande La Madeleine 1 / Guérande St-Aubin 1	19.11.2022	26.11.2022
25354822	U15 D4B	Savenay Malville Pfc 2 / Guenrouët Us 1	19.11.2022	26.11.2022
25354943	U15 D5B	Guérande La Madeleine 2 / Gj Fc3r Fcam 1	19.11.2022	26.11.2022

La Commission rappelle par ailleurs les autres rencontres en retard fixées :

25354603	U15 D1	Orvault Sf 1 – Carquefou Usja 2	19.11.2022	26.11.2022
25354746	U15 D3	Nantes Fc 2 – St Mars du Désert Ja 1	19.11.2022	26.11.2022
25354752	U15 D3	Ancenis Rcasg 1 – Nantes Fc 2	10.12.2022	17.12.2022
25354939	U15 D5	St Nazaire Fc Immaculée 2 – Campbon Esp. 3	12.11.2022	26.11.2022
25355003	U15 D5	Orvault Sf 2 – GJ Sucé Casson 3	19.11.2022	26.11.2022
25355361	U17 D1	Gj St Père Océane 1 – Ntes St Médard Doulon 1	05.11.2022	26.11.2022
25355361	U17 D1	Ntes St Médard Doulon 1 – Gj St Père Océane 1	05.11.2022	26.11.2022
25355336	U17 D1	Sautron As 2 – Gj La Baule Côte d'Amour 1	12.11.2022	26.11.2022
25355338	U17 D1	St Marc Foot 1 – Orvault Sf 1	19.11.2022	26.11.2022
25355429	U17 D2	Gj Sucé Casson 1 – GJ Loireauxence Vair 1	12.11.2022	27.11.2022
25355501	U18 D1	Gj Asl Fccm 21 – Pornic Foot 21	05.11.2022	26.11.2022

4. Feuilles de match

Article 28

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

- Feuille de match du 12/11/22 non reçue en date du 16/11/22

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
25354953	U15 D5	Pontchâteau Aos 2	Plessé Dresny Es 1	2 ^e relance

5. Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre pourra ne pas débiter.

En application du procès-verbal du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022, la Commission relève les manquements et inflige l'amende de 15 € aux équipes concernées.

La liste des amendes figure en annexe.

Le Président de la Commission,
Mickaël Herriau



La secrétaire,
Isabelle Loreau



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 2 U16 Masculin / 2	A	540404	Pontchateau Aos 22	FM 25355176	57840.1 19/11/2022
Départemental 5 U15 Masculin / 2	F	544923	Nantes Don Bosco 2	FM 25355002	57722.1 19/11/2022

Type de dossier : Administratif						
Dossier :	20613607	Match :	57722.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe F	526
Date :	21/11/2022		19/11/2022	502138 Thouare Us 2	- 544923 Nantes Don Bosco 2	
Personne :					Club : 544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			23/11/2022	23/11/2022
						50,00€
Dossier :	20613600	Match :	57840.1	Départemental 2 U16 Masculin / 2	Groupe A	536
Date :	21/11/2022		19/11/2022	563770 Nantes Sporting Club 22	- 540404 Pontchateau Aos 22	
Personne :					Club : 540404 A.O.S. PONTCHATEAU	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			23/11/2022	23/11/2022
						50,00€
Dossier :	20613604	Match :	58199.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe A	489
Date :	21/11/2022		19/11/2022	580575 Savenay Malville Pfc 23	- 553554 Gj St Pere Oceane 22	
Personne :					Club : 553554 GJ ST PERE OCEANE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			23/11/2022	23/11/2022
						50,00€
Dossier :	20614654	Match :	57271.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Groupe A	500
Date :	22/11/2022		19/11/2022	540404 Pontchateau Aos 21	- 553174 Nantes St Joseph Por 21	
Personne :					Club : 540404 A.O.S. PONTCHATEAU	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
						15,00€
Dossier :	20614655	Match :	57273.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Groupe A	500
Date :	22/11/2022		19/11/2022	519335 Nant'Est F.C. 21	- 502227 Carquefou Usja 22	
Personne :					Club : 519335 NANT'EST FOOTBALL CLUB	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
						15,00€
Dossier :	20614656	Match :	57286.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Groupe B	502
Date :	22/11/2022		19/11/2022	521399 St Herblain Oc 21	- 551545 Nantes Etoile Cens 21	
Personne :					Club : 521399 ST HERBLAIN O.C.	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
						15,00€
Dossier :	20614657	Match :	57303.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Groupe C	501
Date :	22/11/2022		19/11/2022	547524 Ste Pazanne Retz Fc 21	- 560136 Gj Asr/Paulx Mach 21	
Personne :					Club : 547524 F.C. DE RETZ	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
						15,00€
Dossier :	20614658	Match :	57451.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe B	511
Date :	22/11/2022		19/11/2022	560126 Ste Reine Crossac 1	- 548227 Guemene Fc 1	
Personne :					Club : 560126 SAINTE-REINE CROSSAC FOOTBALL	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
						15,00€

Dossier :	20614659	Match :	57498.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe E	513	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	551545	Nantes Etoile Cens 2	- 520086	Vigneux Es 1	
Personne :						Club :	551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614661	Match :	57527.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe A	517	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	534841	St Marc Sur Mer Foot 2	- 500258	St Nazaire Ump 1	
Personne :						Club :	534841 ST MARC F.
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614662	Match :	57541.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe B	516	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	560489	St Joachim Fc Briere 1	- 581206	Gj Ent Pontchateau 1	
Personne :						Club :	560489 FOOTBALL CLUB DE BRIERE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614663	Match :	57633.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe H	523	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	554096	Villeneuve Bourgneuf 1	- 509069	La Chevroliere Herba 1	
Personne :						Club :	554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614664	Match :	57662.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe B	529	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	581206	Gj Ent Pontchateau 2	- 528847	St Nazaire Immaculee 3	
Personne :						Club :	581206 GJ ENTENTE PONTCHATELAINE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614665	Match :	57678.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe C	525	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	580575	Savenay Malville Pfc 3	- 540404	Pontchateau Aos 2	
Personne :						Club :	580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614666	Match :	57691.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe D	524	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	552653	Derval Sc Nord Atlan 3	- 502505	Nozay Os 2	
Personne :						Club :	552653 S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614667	Match :	57738.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe G	530	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	517367	Heric Fc 2	- 510653	Nantes St Felix Ccs 1	
Personne :						Club :	517367 HERIC FOOTBALL CLUB
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614668	Match :	57782.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe J	534	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	560160	Bouguenais Foot 2	- 581256	Geneston As Sud Loir 2	
Personne :						Club :	560160 BOUGUENAIS FOOTBALL
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€

Dossier :	20614670	Match :	57855.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Acces Ligue	467
Date :	22/11/2022	19/11/2022	502386	Nantes St Pierre 1	- 513122 Sorinieres Elan F 1	
Personne :					Club : 502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614671	Match :	57868.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Groupe A	466
Date :	22/11/2022	20/11/2022	590211	St Nazaire Af 2	- 514875 Sautron As 2	
Personne :					Club : 590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614672	Match :	57883.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Groupe B	468
Date :	22/11/2022	19/11/2022	500041	Nantes La Mellinet 1	- 512355 Nort Sur Erdre Ac 1	
Personne :					Club : 500041 LA MELLINET DE NANTES	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614674	Match :	57928.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe B	469
Date :	22/11/2022	19/11/2022	520841	Ent. Treill/St Felix 2	- 502138 Thouare Us 2	
Personne :					Club : 520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614675	Match :	57943.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe C	471
Date :	22/11/2022	19/11/2022	511986	Ste Luce S/Loire Us 1	- 560519 Le Pellerin F.C.B.L. 1	
Personne :					Club : 511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614676	Match :	57974.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe E	472
Date :	22/11/2022	19/11/2022	511875	St Philbert Gd Lieu 2	- 544892 Paimboeuf Estuaire 1	
Personne :					Club : 511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614679	Match :	58170.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe E	487
Date :	22/11/2022	19/11/2022	561182	St Julien Divatte Fc 22	- 561031 Gj De Goulaine 22	
Personne :					Club : 561182 FC ST JULIEN DIVATTE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614680	Match :	58244.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe E	490
Date :	22/11/2022	19/11/2022	581813	St Hilaire Clisson F 23	- 502518 Vallet Es 22	
Personne :					Club : 581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	
Dossier :	20614688	Match :	58244.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe E	490
Date :	22/11/2022	19/11/2022	581813	St Hilaire Clisson F 23	- 502518 Vallet Es 22	
Personne :					Club : 581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022
					15,00€	

Dossier :	20614689	Match :	58258.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe F	493	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	581899	Pt St Martin Fcgl 23	- 518479	Bouaye Fc 21	
Personne :						Club :	581899 F.C. GRAND LIEU
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614690	Match :	58259.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe F	493	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	582567	Gj Chaumes Rouans Vu 22	- 518109	Nantes St Yves Esp. 21	
Personne :						Club :	582567 GJ CHAUMES ROUANS VUE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20614691	Match :	58260.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe F	493	
Date :	22/11/2022	19/11/2022	547524	Ste Pazanne Retz Fc 22	- 534765	St Herblain Preux As 21	
Personne :						Club :	547524 F.C. DE RETZ
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			23/11/2022	23/11/2022	15,00€
Dossier :	20590754	Match :	57363.1	Départemental 1 U15 Masculin / 2	Groupe C	532	
Date :	15/11/2022	19/11/2022	581813	St Hilaire Clisson F 1	- 502138	Thouare Us 1	
Personne :						Club :	581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022	25,00€
Dossier :	20589411	Match :	57421.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe D	507	
Date :	14/11/2022	19/11/2022	509069	La Chevroliere Herba 1	- 509217	Vertou Ussa 2	
Personne :						Club :	509069 L'HERBADILLA LA CHEVROLIERE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022	25,00€
Dossier :	20592862	Match :	57512.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe F	514	
Date :	18/11/2022	19/11/2022	541370	Aigrefeuille As Main 1	- 560519	Le Pellerin F.C.B.L. 1	
Personne :						Club :	541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022	25,00€
Dossier :	20591079	Match :	57513.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe F	514	
Date :	16/11/2022	19/11/2022	560136	Gj Asr/Paulx Mach 1	- 581901	St Viaud Frossay Asv 1	
Personne :						Club :	560136 GJ ASR/ PAULX MACHECOUL
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022	25,00€
Dossier :	20592848	Match :	57571.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe D	520	
Date :	18/11/2022	19/11/2022	520437	Nd Landes Esl 1	- 550364	Gj Moisdon Forges 1	
Personne :						Club :	520437 E.S. NOTRE DAME DES LANDES
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022	25,00€
Dossier :	20592049	Match :	57603.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe F	519	
Date :	17/11/2022	19/11/2022	501979	Coueron Chabossiere 3	- 547452	Orvault Rc 2	
Personne :						Club :	501979 COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022	25,00€

Dossier :	20592050	Match :	57692.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe D	524
Date :	17/11/2022		19/11/2022	548227 Guemene Fc 2	- 560161 Le Gavre Fcgc 1	
Personne :					Club : 548227 F.C. PAYS DE GUEMENE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022
						25,00€
Dossier :	20590753	Match :	57945.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe C	471
Date :	15/11/2022		19/11/2022	501979 Coueron Chabossiere 1	- 560160 Bouguenais Foot 1	
Personne :					Club : 501979 COUERON CHABOSSIERE FOOTBALL CLUB	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022
						25,00€
Dossier :	20592048	Match :	58050.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe A	480
Date :	17/11/2022		19/11/2022	548227 Guemene Fc 21	- 581206 Gj Ent Pontchateau 21	
Personne :					Club : 548227 F.C. PAYS DE GUEMENE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022
						25,00€
Dossier :	20589410	Match :	58110.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe A	485
Date :	14/11/2022		19/11/2022	502069 St Nazaire Mean 21	- 501946 Montoir Cs 21	
Personne :					Club : 502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022
						25,00€
Dossier :	20589408	Match :	58275.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe G	494
Date :	14/11/2022		19/11/2022	561031 Gj De Goulaine 23	- 509069 La Chevroliere Herba 22	
Personne :					Club : 561031 GJ DE GOULAIN	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			23/11/2022	23/11/2022
						25,00€